

A TRAVERS LES REVUES

» *Les manuels* devraient être examinés par des commissions mixtes, spécialement les manuels d'histoire, de géographie et de lecture, de façon à éliminer toute pensée qui pourrait blesser les sentiments patriotiques ou religieux d'autrui. L'Amérique et le Canada ont déjà établi une semblable commission et divers livres ont été écrits dans ce sens.

» *Les films documentaires* seront réalisés, en même temps, dans les principales langues du globe, de sorte que les frais en seront considérablement diminués. Ainsi, un film créé n'importe où sur la terre sera utile au reste de l'Humanité.

» *Voyages à l'étranger*, contacts avec les habitants doivent être favorisés. Souvent on hait quelqu'un parce qu'on ne le connaît pas. Les relations sont utiles, nécessaires à l'entente internationale.

» *L'année sabbatique* est réalisée en Amérique et dans diverses régions, du moins pour les écoles supérieures. Après dix ans de travail, le maître obtient un congé payé d'une année durant laquelle il voyage et continue de se cultiver. Cette initiative devrait être répandue dans le monde.

» *L'échange des professeurs*, tel qu'il se pratique déjà entre l'Angleterre, l'Amérique et le Canada, est apte lui aussi à former le citoyen du monde. Les difficultés matérielles doivent être surmontées pour rendre possible ces échanges fructueux.

» *Des rencontres internationales de maîtres* sont à organiser, d'abord entre pays voisins puis avec le reste du monde.

» Le travail du groupe 3 a été efficace, ses conclusions sont susceptibles de réalisation prochaine, ou sont en voie de réalisation. L'UNESCO se constituant comme un centre d'organisation et de documentation, il lui sera possible de diriger la réalisation de ces projets entrevus dans les discussions.

» Il n'y a pas de doute que ces projets visant à l'amélioration de l'éducation ont un grand intérêt et qu'il est souhaitable de les voir passer à l'état de réalités... »

University 48. Organe officiel de l'« International Student Service », Genève, décembre 1948.

Dans un article intitulé « UNESCO at Utrecht — August 1948 » — M. William J. Rose décrit l'organisation des Entretiens qui eurent lieu l'été dernier, sous le patronage de l'UNESCO, et qui avaient pour but l'examen en commun, entre les représentants de différentes Universités, des grands problèmes qui se posent aujourd'hui aux hautes écoles.

« Parmi les communications les plus importantes, il faut en citer trois : celle du Professeur G. Scelle de Paris sur « l'éducation

supérieure et l'Etat », celle du Principal Ifor Evans de l'Université nationale de Galles sur « l'Université dans un monde en constant changement », celle enfin du Directeur général de l'UNESCO, Dr Julian Huxley. Depuis la guerre, on remarque dans de nombreux pays que les soucis primordiaux sont les mêmes : les frais croissants des études supérieures ; le juste équilibre à garder entre les humanités et les « sciences exactes », pures et appliquées ; l'établissement de relations encore plus actives entre, d'une part, les collèges, universités, instituts de recherche et, d'autre part, la nation elle-même.

Les sujets examinés dans les différentes commissions furent les suivants : 1) l'Université dans un monde en mouvement, 2) programmes académiques, 3) éducation universitaire et compréhension internationale, 4) le financement des études supérieures, 5) établissement d'une coopération internationale suivie, parmi les Universités. » ...

Rapport annuel sur la protection de l'enfance et la jeunesse, édité par le Département des Questions sociales des Nations Unies, Lake Success-New-York, 1948.

Ce livre a été écrit sur la base des renseignements fournis par les Gouvernements Membres des Nations Unies, du 1^{er} avril 1947 au 31 mars 1948. En effet, l'Assemblée générale a, en 1946, autorisé et invité le Secrétaire général à poursuivre certaines fonctions non politiques exercées précédemment par le Secrétariat de la Société des Nations. Parmi ces activités figure la publication d'un rapport annuel sur la protection de l'enfance, qui constitue un résumé des renseignements transmis par les Gouvernements et dont l'objet est de fournir chaque année un exposé des progrès réalisés en matière de protection de l'enfance et de la jeunesse, à la fois au point de vue législatif et administratif.

En réponse à une lettre circulaire envoyée le 17 mars 1947 aux Etats Membres, le Secrétariat des Nations Unies a reçu des Gouvernements de 32 pays des renseignements sur les mesures adoptées ou envisagées, et sur l'application pratique de la législation par l'Etat et les organisations privées. Ce sont ces renseignements que l'on trouve groupés dans le présent Rapport et qui apportent d'utiles précisions sur de nombreuses activités sociales de protection de l'enfant et de la mère. Il y a également des statistiques sur les taux de mortalité infantile et la croissance, dans certains pays, de la délinquance juvénile. Des comparaisons d'un grand intérêt sociologique peuvent être établies entre les législations nationales relatives à la fréquentation scolaire obligatoire et à l'âge d'admission des enfants au travail.